LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard, rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an
B.-du-Rh. et départements limitrophes.	8 fr.	15 fr.	28 fr.
France et Colonies..	9 fr.	17 fr.	32 fr.
Etranger.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Mercredi 19 Décembre 1917
RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE
Téléph. : Direction 2-90. — Rédaction 2.72, 39-50
Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse
42e ANNEE — 10 cent. — N° 14.927

Dans la journée d'hier, le mauvais temps ayant interrompu toutes les communications télégraphiques entre Paris et Marseille, nous avons été privés de notre service d'informations. Par suite, nous avons décidé de faire paraître seulement à deux pages notre numéro de ce jour, en remplacement de celui de demain jeudi qui sera exceptionnellement à **quatre pages.**

L'Effort américain et les Alliés

Les fermes déclarations faites au grand quartier général américain par le général Pershing sont des plus réconfortantes. Elles nous confirment dans la conviction où nous étions déjà, à savoir que les Etats-Unis accompliront tout l'effort qu'il faudra pour réaliser la coopération la plus étendue et la plus forte possible à l'action générale des Alliés contre la coalition boche. Et l'illustre généralissime des armées américaines en France n'avait pas besoin, en vérité, de démentir les propos que lui prête un grand journal officieux allemand : personne, parmi les Alliés, ne pouvait être tenté d'ajouter foi à d'aussi grossières et aussi stupides inventions. Le général Pershing a cru devoir affirmer une fois de plus à ce propos sa « foi invincible en la victoire finale des Alliés ». Nous n'avons jamais douté de la sincérité de ce sentiment et nous savons que tous ses compatriotes le partagent sans réserves.

Donc, voilà qui doit être mis au-dessus de toute contestation : la grande République américaine ne s'est pas engagée à la légère dans la gigantesque lutte où se joue le sort de la civilisation et de la liberté universelles, mais elle s'y est au contraire jetée à fond, résolue qu'elle est à y participer de toutes ses ressources et de toutes ses énergies, à contribuer de toutes ses forces à la grande œuvre de la victoire. « Notre objet est naturellement de gagner la guerre », déclarait le président Wilson dans son récent message au Congrès de Washington. Le général Pershing revendique la responsabilité de cette formule qui, dit-il, résume toute sa pensée relativement à l'issue de la lutte : « L'Allemagne peut et doit être battue. » Tous les Alliés seront d'accord avec lui dans l'expression de cette pensée, qui est aussi l'expression d'une volonté.

M. André Tardieu, l'éminent haut commissaire de la République française aux Etats-Unis, donnait il y a quelques jours au Cercle républicain du Commerce et de l'Industrie quelques chiffres qui font précisément ressortir le sérieux et la grandeur de l'effort américain. « L'armée américaine, a-t-il dit en substance, qui n'était, il y a six mois, que de 200.000 hommes, en compte déjà 1.800.000 et pourra être portée à 3.000.000 de combattants. Son état-major ne comprenait que 14 officiers. Or, 40.000 officiers viennent de sortir des écoles. Elle ne disposait que 500 canons de campagne et de 32 canons lourds, et son programme de fabrication porte 7.000 canons de campagne et 7.000 canons lourds. Elle n'avait pas d'aéroplanes, elle en aura 15.000, avec 30.000 moteurs. Ses soldats sont instruits dans de nombreux camps, entourés de tranchées identiques à celles de notre front, dont chacun peut recevoir 41.000 hommes, à qui 300 officiers français et 300 officiers britanniques apprenent à faire la guerre. »

Ceci sans préjudice de l'effort fourni pour le matériel. Les Etats-Unis, a indiqué M. Tardieu, ont déjà envoyé en France un millier de locomotives pour voie large (dont près de 400 pour les besoins de notre pays), un grand nombre de locomotives pour voies étroites, 5.000 appareils de voie, 2.000 kilomètres de rails, des milliers d'automobiles, d'énormes quantités d'acier et de tôle, etc. Il a dit encore que 27.000 usines ou mines travaillent aux Etats-Uunis pour la défense nationale.

Ce ne sont là que des indications générales et elles n'ont trait qu'à la besogne accomplie pendant quelques mois. Elles ne se rapportent pour ainsi dire qu'à la mise en train de la machine de guerre américaine. Mais elles peuvent déjà nous édifier sur l'importance considérable de cet effort qui, venant se joindre aux efforts des Alliés en Europe, apparaît d'ores et déjà comme un des plus précieux facteurs de la victoire finale en laquelle le général Pershing vient de proclamer sa « foi invincible » au nom de la grande République des Etats-Unis.

Cependant, il ne faut pas nous dissimuler que, d'ici à ce que l'effort américain puisse donner tous ses résultats, nous aurons à faire face à de nombreuses et rudes difficultés. Nos alliés de l'autre côté de l'Atlantique accomplissent des merveilles, mais il est évident, comme l'a très loyalement reconnu le généralissime américain, qu'on n'improvise pas une armée. L'armée des Etats-Unis est en excellente voie de réalisation ; il lui faudra cependant du temps pour grandir aux formidables proportions que ses créateurs ambitionnent. M. André Tardieu a encore donné sur ce point une indication qui vaut d'être retenue : « Au printemps prochain, a-t-il dit, les Etats-Unis auront en France une armée ; à l'automne, ils y auront une grosse armée ; ils y auront une très grosse armée au commencement de 1919. » C'est dire que notre tâche à nous reste dure et lourde pour plusieurs mois encore, d'autant plus dure et plus lourde que la défection russe fortifie incontestablement la situation militaire de nos ennemis. Mais les Alliés s'y appliqueront d'un cœur d'autant plus ardent qu'ils sont plus sûrs, grâce à la coopération américaine, de la victoire finale.

CAMILLE FERDY.

PROPOS DE GUERRE

Le Burlesque

Les choses les plus tragiques ont leur côté comique. Le côté comique de la révolution russe, c'est le Tsar. Ça n'est pas un comique très éclatant ni même très accessible, mais c'est du comique tout de même.

On flanque par terre Nicolas II qui avait, paraît-il, pactisé avec les ennemis de la patrie ; on l'enferme dans son domaine de Tsarkoié-Sélo où on le garde à vue pendant que la Révolution procède au grand nettoyage, au grand chambardement. Ici l'on s'aperçoit que l'ex-souverain est encore trop imminent ; alors on l'expédie, après quelques étapes intermédiaires, dans le fin fond de la Sibérie. Pendant ce temps, les cadets et autres minimalistes sont renversés ; les maximalistes prennent le pouvoir : rechambardement. On en oublie un peu Nicolas qui se chauffe les pieds à son poêle de faïence.

Là-dessus les affaires se gâtent pour les révolutionnaires qui se flanquent des coups de fusil au nom de la fraternité universelle. Que fait le Tsar ? Ne se serait-il pas évadé par hasard ? On court aux nouvelles. Le ministre des Voies et Communications n'en sait rien ; les cheminots n'en savent rien. Que se passe-t-il à Tobolsk, résidence du ci-devant empereur ? On ne sait, personne ne sait. Que sont devenus les soldats préposés à la garde de Nicolas Romanoff ? Se sont-ils rangés de son côté, composent-ils le premier noyau d'une armée qui va marcher sur Pétrograde pour rétablir le souverain déchu dans ses droits ? On l'ignore. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la voie de chemin de fer a été coupée par les cosaques.

Lenine tremble dans sa peau de mouton pacifiste. « Où est Nicolas ? Où est Nicolas ? » demande-t-il à tous les échos. Personne ne lui répond. Alors, pris d'inquiétude, il dépêche la garde rouge à Tobolsk avec mission de ramener la famille Romanoff à Pétrograde, car on est décidément plus tranquille quand elle est près que quand elle est loin. Mais si la ligne est occupée par les cosaques, il faudra lutter contre les cosaques... Que fera le Tsar pendant ce temps ?...

Et tandis que la Révolution ondoie et s'égare, tandis que Lenine et Trotsky défont la guerre et amorcent la paix, l'ombre du « Petit Père » se balade par-dessus tout cela, insaisissable, menaçante, ironique. N'est-ce pas burlesque ?

ANDRE NEGIS.

1.235e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 18 Décembre.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

Nos patrouilles opérant dans la région de Saint-Quentin ont ramené des prisonniers.

Au sud de Juvincourt, des tentatives de coups de main sur nos petits postes ont échoué sous nos feux.

La lutte d'artillerie s'est maintenue assez active pendant la nuit dans la région du canal du Rhône au Rhin.

LA GUERRE

La lutte d'artillerie continue dans les Vosges

Nos patrouilles font des prisonniers tandis que les coups de main ennemis échouent sous nos feux

Amsterdam, 18 Décembre.

Le bruit court que le kaiser aurait l'intention de publier, à la Noël, un manifeste sur la paix.

La presse allemande prépare cette publication par des articles pleins de bienveillance.

SUR NOTRE FRONT

Communiqué officiel anglais

18 Décembre.

Aucun événement important à signaler.

Pourquoi l'Autriche veut la Paix

Paris, 18 Décembre.

Le Temps *reçoit de Vienne :*

Dans toutes les provinces d'Autriche ont lieu chaque jour, en faveur de la paix, des réunions comme on n'en avait encore jamais vu dans notre pays. L'affluence du public, la passion qui l'anime rappellent l'époque de notre grande lutte pour la réforme électorale. Mais le spectacle est bien différent. Beaucoup moins d'hommes ; beaucoup plus de femmes : les hommes sont au front, et que ces femmes sont misérables ! Dans les masses, un seul sentiment vit encore : la volonté d'obtenir la paix. Quiconque a vu ce spectacle, quiconque a vu ces corps misérables, ces âmes tourmentées, ne peut se dissimuler quelle lourde responsabilité pèse sur les épaules des hommes à qui incombe le devoir de mener à bonne fin les négociations de paix avec la Russie et de préparer l'ouverture des négociations avec l'Entente. »

Ainsi parle l'*Arbeiter Zeitung* du 12 décembre.

Exagérations d'un journal socialiste, dira-t-on ; pourtant la *Nouvelle Presse libre* qui n'a pas les mêmes raisons de présenter la situation sous de sombres couleurs, écrit le même jour : « On a l'impression que maintenant que sont battus tous les ennemis de la monarchie, un ennemi intérieur reste à vaincre : dans les maisons, il fait froid ; les adultes ont une alimentation chaque jour moins suffisante ; aux enfants anémiés, les mères ne peuvent donner rien de ce dont ils ont besoin pour grandir ; ni lait, ni sucre, ni graisse, ni chaleur. » Jamais, peut-être, depuis le début de la guerre, la situation économique de la monarchie n'a été si critique qu'au seuil de cet hiver. Il n'y a plus de stocks d'approvisionnements dans les villes ; les récoltes n'ont pas été assez bonnes pour permettre d'en reconstituer ; d'ailleurs, la crise des transports suffirait à empêcher les administrations d'accumuler des réserves. Dans la conférence que les députés de Vienne ont eue la semaine dernière avec les ministres compétents, on a constaté le mal sans découvrir le remède. Le colonel représentant l'office d'alimentation a dû reconnaître que l'évaluation de la récolte roumaine faite par les autorités allemandes avait été exagérée. De l'Allemagne, on ne peut attendre aucun secours et la Hongrie ne met aucune bonne volonté à écouter les appels de détresse qu'on lui lance. Comme un député demandait au président du Comité d'alimentation si le ravitaillement de Vienne était assuré au delà de Noël, le général von Landwehr n'a trouvé que cette phrase à répondre : « Je crois que oui. »

En d'autres temps, l'indolence autrichienne aurait pu se contenter d'une aussi vague promesse, mais l'heure est trop grave, et il faudrait pour faire oublier aux Viennois leur détresse, autre chose que cette déclaration de l'office d'alimentation ; qu'en Bohême, la situation est pire encore et que certaines villes de ce pays ont manqué de pain toute une semaine. On a encore un peu de pain à Vienne, mais les pommes de terre arrivent gelées sur les marchés. Du moins les Viennois ont-ils encore du charbon, mais qu'ils ne s'abandonnent pas à des espoirs exagérés : « Il n'y a rien à craindre pour les prochains jours, a déclaré le ministre des travaux publics, mais pour l'avenir, je ne peux rien dire et ne veux prendre aucun engagement. »

Ce qui se passe à Gratz n'est pas propre à rassurer les Viennois : dans la capitale de la Styrie, l'usine à gaz a dû fermer faute de charbon, et de tous les coins des provinces arrivent des informations analogues. A Budapest même le gaz a brusquement manqué parce que, depuis plusieurs jours, les trains de charbon annoncés d'Allemagne n'étaient pas arrivés. Les tramways électriques vont sans doute suspendre leur service. Mais que comptent de pareils incidents lorsqu'on peut manger ? Or on mange en Hongrie, et c'est ce qui mécontente le plus les populations autrichiennes. Lorsqu'on demande au gouvernement de Budapest d'expédier en Autriche des denrées nécessaires pour adoucir les souffrances des habitants, il répond par des promesses qui régulièrement ne sont pas tenues. Faut-il s'étonner si les récriminatinos contre les Hongrois se font entendre de toutes parts ? » Il y a là une situation dont le gouvernement autrichien ne peut pas ne pas se préoccuper.

L'opposition entre les intérêts autrichiens et les intérêts hongrois apparaît chaque jour davantage. « Que faut-il que la paix nous assure ? dit-on à Vienne : les denrées qui manquent en Autriche et que les pays des Balkans peuvent nous fournir à bon compte, puisque les agriculteurs hongrois se refusent à livrer ce que nous leur demandons. »

« Personne en Autriche ne veut d'annexions, écrit la *Nouvelle Presse libre* ; ce que nous voulons, ce sont des traités de commerce avantageux avec la Serbie et la Roumanie. » A Budapest, au contraire, les hommes d'Etat magyars réclament des annexions qui ne profiteraient qu'à la Hongrie. Ainsi, entre les buts de guerre de l'Autriche et les buts de guerre de la Hongrie, de fortes divergences apparaissent. Pour empêcher ces divergences de vues et ces conflits de s'aggraver, il n'y a qu'un moyen : conclure rapidement une paix qui, en amenant la fin des misères du peuple, délivre le gouvernement de ses inquiétudes. La situation de la monarchie n'est pas aussi brillante que voudrait le faire croire le comte Czernin ; entre les nationalités qui réclament leurs droits et les populations qui réclament du pain, il n'y a pour le gouvernement qu'une issue : la paix immédiate, et tous les regards se tournent du côté des envoyés de Lenine.

Les Allemands en Belgique

Ils se fortifient

Amsterdam, 18 Décembre.

On confirme de la frontière que les Allemands continuent à mettre les fortifications de Liége en état de défense. Le fort de Hollogne-aux-Pierres a été occupé par une garnison au complet. Entre les forts de Hollogne et de Loncin, ils construisent des tranchées bétonnées. Une nouvelle redoute construite sur la place Champ-Gillet a été armée de dix canons. Tous ces travaux sont exécutés par des civils.

Sur la côte de Flandre, à Knocke, Heyst et Blankenberghe, les Allemands ont commencé la déportation des enfants de 12 à 13 ans. Beaucoup ont été envoyés à Leffinge, en arrière du front de l'Yser, pour y construire des abris et des travaux de défense.

La Reprise de l'Activité économique du Pays

Paris, 18 Décembre.

Les chiffres qui viennent d'être publiés sur les recettes des cinq grands réseaux non affectés par la guerre, attestent de la reprise progressive de l'activité économique du pays.

Pour le mois d'octobre, ces recettes ont atteint 146 millions, dont 111 millions de recettes commerciales, et 34 millions de recettes militaires. Les recettes commerciales, qui étaient tombées pour le même mois à 71 millions en 1914, atteignent cette année 111 millions, contre 128 millions en 1913.

La même augmentation se retrouve sur les Compagnies du Nord et de l'Est, dont le trafic est cependant très sérieusement affecté par l'occupation allemande et les opérations militaires. Pour le Nord, les recettes commerciales qui, de 30 millions en octobre 1913 étaient tombées à 2 millions et demi en 1914, se chiffrent cette année à 12 millions et demi. Pour l'Est, elles sont passées de 4 millions en 1914 à 12 millions cette année, contre 27 millions avant la guerre.

Les transports commerciaux par voie ferrée, sauf sur les deux réseaux du Nord et de l'Est, reprennent donc peu à peu une allure normale. Il est vrai que les frais augmentent eux aussi et en forte proportion. Les dépenses relatives aux allocations à elles seules se chiffrent par 199 millions.

La Banqueroute russe

L'inquiétude en Allemagne

Genève, 18 Décembre.

Les projets des maximalistes relatifs à la dette russe qu'ils prétendent ne pas vouloir reconnaître, ont provoqué, malgré les démentis du gouvernement de Lenine, une grande émotion en Allemagne, qui a de grands intérêts financiers en Russie.

Le *Berliner Tageblatt* écrit à ce sujet :

« A côté de la France, mais loin derrière elle, l'Allemagne était en temps de paix l'un des principaux créanciers de la Russie. Les avertissements qui furent lancés de plusieurs côtés contre les placements extravagants de capitaux en Russie, plusieurs années avant le commencement de la guerre, ces avertissements ne tombèrent pas sur un sol fertile et se heurtèrnt à une forte opposition partant du monde financier. C'est surtout au moment de la guerre russo-japonaise que l'on fit valoir la situation financière critique de l'empire russe. Les années qui suivirent cette guerre semblèrent démentir le jugement porté alors, mais la guerre actuelle a prouvé que l'édifice financier de l'empire des tsars, si artistiquement bâti, reposait sur des pieds d'argile. Les pertes que subit l'Allemagne du fait d'une banqueroute russe sont petites, comparées à celles de la France et de l'Angleterre. *Peu importe, ce sont de graves soucis pour la petite épargne allemande, et c'est là un fait déplorable qui, espérons-le, disparaîtra à la fin de la guerre.* »

Le *Vorwaerts* traite également la question :

« La mesure révolutionnaire du gouvernement des bolcheviks, concernant l'annulation de la dette russe, aura naturellement une profonde répercussion politique qui cependant ne se manifestera pas tout de suite. Dans une époque normale la suspension de versement des intérêts de la Russie constituerait une gigantesque catastrophe pour la France. Pendant la guerre le tableau est tout autre. Il y a beau jour que la Russie n'était plus en mesure de payer les intérêts de ses emprunts. Les sommes en question lui étaient avancées par ses alliés et les dettes s'élevaient du montant de ces sommes. Il est hors de doute que, pour le moment, les Alliés observeront la même tactique, cela afin de ne provoquer aucune panique et dans l'espérance que l'hégémonie des bolcheviks ne sera pas de longue durée. Ce sont surtout les pays neutres qui seront frappés rudement par la suspension de payement des intérêts et l'on ne voit pas très bien comment ils s'en tireront. *L'Allemagne, elle aussi, est l'une des créancières de la Russie,* quoique sur une moindre échelle, car depuis 1880 environ, c'est la France qui a satisfait de plus en plus aux besoins financiers de la Russie. L'Allemagne possède surtout des obligations de chemins de fer, *évaluées à 15 milliards de marks* et garanties par l'Etat. Il est probable que pendant la guerre une partie très importante de nos valeurs russes a émigré dans les pays neutres pour affermir le cours du mark ».

L'Espagne et les Sous-Marins

L'incident du « Buenaventura » crée chez nos voisins une vive émotion

Madrid, 18 Décembre.

El Sol annonce que le 14 novembre dernier le navire espagnol *Buenaventura*, allant chercher des phosphates destinés à l'agriculture espagnole, fut canonné par un sous-marin allemand. Le *Buenaventura* appartient au port de Barcelone.

El Sol demande si le gouvernement a protesté contre cette agression et si sa protestation a reçu une réponse favorable. Les armateurs du *Buenaventura* ont adressé à la *Correspondencia*, de Madrid, une lettre dont voici les passages essentiels.

« On répète continuellement, tant au sein du gouvernement que dans l'opinion publique, que les armateurs doivent se sacrifier afin de pourvoir la nation des produits indispensables à son industrie et à son commerce. Nous avons accepté pour notre part le sacrifice qui nous était demandé et nous avons pris l'engagement de transporter de Barcelone sur notre navire le *Buenaventura* des phosphates de Sfax, destinés à l'engrais chimique. Notre navire a quitté Barcelone le 14 novembre dernier, à sept heures du matin; un submersible allemand l'a canonné sans avis préalable et lui a refusé le droit de regagner le port de départ. C'est un inqualifiable abus de force qui nous empêche de faire ce que la nation attend de nous. »

La *Publicidad* de Barcelone, vient de commencer, à propos de cette affaire, une campagne énergique pour obtenir de l'Allemagne le versement d'une indemnité et l'engagement d'éviter, à l'avenir, de tels actes de brutalité et de force.

LA GUERRE EN ORIENT

Les Evénements de Grèce

L'Abdication de Constantin et la mission de M. Jonnart

Paris, 18 Décembre.

Dans la *Revue des Deux Mondes*, M. R. Recouly écrit :

Constantin comptait sur les retards, les hésitations qui, une fois de plus, rendraient inopérante la décision des Alliés. Des flutuations faillirent, en effet, se produire. L'histoire impartiale fera plus tard la pleine lumière sur les graves difficultés dont le haut commissaire dut triompher à force d'énergie et d'esprit de décision. La veille même de l'exécution, des voix murmuraient, susurraient à ses oreilles des conseils de compromis : il ne les écouta point. Décidé à remplir sa mission coûte que coûte, il coupa court à toutes les hésitations et mit tout le monde en présence du fait accompli.

Les broyeurs de noir avaient annoncé que le peuple d'Athènes se soulèverait comme un seul homme si l'on essayait de toucher au roi. Or, le peuple ne bougea pas. Même les partisans les plus dévoués du roi, cette clientèle personnelle que Constantin et la reine Sophie s'étaient constituée par leurs largesses, ces épistrates embrigadés pour soutenir la politique personnelle du souverain, tout ce monde se résigna immédiatement à l'inévitable. Ils sentirent tous, — et le mot d'ordre venait d'en haut, — qu'on était, cette fois, en présence d'une force supérieure qui briserait impitoyablement toute résistance.

Les Coopératives militaires

Paris, 18 Décembre.

Un de nos lecteurs, dit le *Petit Parisien*, mobilisé dans une usine désignée pour faire l'instruction des soldats américains, nous signale que, dans le camp auquel il est affecté, sont installées deux coopératives militaires, l'une française, l'autre américaine. L'idée qui a présidé à cette double installation est excellente, mais pourquoi, se demande notre correspondant, les prix de vente sont-ils plus élevés dans la coopérative française ? C'est ainsi que nos poilus payent quatre francs un pot de confitures que les Américains peuvent se procurer pour un franc vingt ! De même le kilo de jambon coûte à ces derniers deux francs vingt-cinq, tandis que nos soldats n'en ont que cent grammes pour un franc. Et, pourtant, la solde du Sammy est bien plus forte que celle du poilu.

D'autre part, il est expressément défendu aux Français, sous peine de punitions sévères, d'aller s'approvisionner à la coopérative américaine. Seuls les officiers ont ce droit.

On parle beaucoup d'améliorer le sort du poilu, conclut notre correspondant. Voilà l'occasion de réaliser l'une de ces améliorations tant préconisées, et celle-là serait particulièrement bien accueillie sur le front.

La Demande de Poursuites contre M. Caillaux

La presse française

Paris, 18 Décembre.

M. Gustave Téry, dans l'*Œuvre*, sous le titre : « La vraie conspiration royaliste » :

... Quand on a dit, écrit, répété, hurlé mille fois comme MM. Daudet et Maurras : « *La République est le règne de l'étranger !... la République est l'ennemie de la patrie !* » on n'a pas le droit, sous prétexte que la patrie est en danger, de « faire camarade » avec la République. C'est au contraire à ce moment-là (comme ils avaient d'ailleurs eu soin de nous l'expliquer longuement, bien avant la guerre), c'est à ce moment-là que les fauteurs du « coups » royaliste, conséquents avec eux-mêmes, sont tenus de considérer comme un devoir *patriotique* l'obligation de renverser la République *pour sauver la Patrie*. Assurément, l'entreprise comporte quelques risques, et ces messieurs ne s'y sont pas frottés pour une raison très bonne : ils ont fort bien discerné qu'il n'y avait rien à faire, si ce n'est à se faire fusiller, et, pour ma part, je trouve tout naturel qu'ils aient préféré attendre. Aussi me garderai-je de railler leurs hésitations pusillanimes; je m'en tiens, toujours poliment, à relever leur contradiction essentielle, intrinsèque et fondamentale.

Je me propose d'établir que la besogne faite présentement par l'*Action Française*, sous couleur de justice et de salut public, équivaut à une conspiration permanente contre la République.

Le *Figaro* (Alfred Capus) :

La Commission n'a pas subi les influences de couloirs, qui, ces jours derniers, se sont appliquées furieusement à dénaturer l'affaire Caillaux. On entendit murmurer : « Les membres de la Commission sont même opposés à la levée de l'immunité, tellement le réquisitoire leur semble vide. » Puis encore, çà et là : « Caillaux a fait justice de toutes les accusations. » Le public, travaillé par tous ces bruits, commençait à s'énerver. Mais, malgré ces besognes occultes, la vérité, d'heure en heure, apparaissait. Comme l'a dit hier M. Clemenceau, si de pareilles présomptions se trouvaient réunies contre un simple citoyen, il n'y aurait pas de discussion.

La *Petite République* (Louis Puech) :

Si seulement c'était la fin ! Si dès aujourd'hui, le calme pouvait se rétablir ! Si les menaces et les passions politiques, brusquement déchaînées, se calmaient enfin devant les intérêts supérieurs de la défense nationale qu'oublient si vite ceux-là même qui se flattent le plus de les mieux servir !

De M. Georges Ponsot, dans la *Lanterne* :

Au Parlement, en France, il est de plus honnêtes gens qui veulent savoir si Caillaux a trahi, s'il est innocent, si Caillaux pouvait faire une politique, si un ancien président du Conseil, un ancien ministre, un député, un homme d'Etat a le droit d'avoir une opinion sur les affaires extérieures, en temps de guerre ; si ce n'est même pas son devoir de représentant du pays.

Car c'est une étrange thèse que celle de certains Nulle objection, nulle vue différente, nul dissentiment sur l'action extérieure, pendant les hostilités. Tous ceux qui dressent contre une conception diplomatique leurs idées commettent un crime vis-à-vis de l'Etat. Telle est leur formule !

Que soit criminel celui qui avec l'ennemi ou des factieux tente de nouer des alliances contre son pays, nul doute ! qu'il soit condamné ou maudit !

Mais déclarer coupable de trahison le député qui, dans la sincérité de son âme ardente, essaye de chercher pour le salut de sa patrie, une meilleure utilisation des forces du pays, c'est porter atteinte à l'exercice du droit civique dans la haute acception du terme. S'il en était autrement, le Parlement n'aurait pas droit à l'existence.

Quant à la machination de Rome, M. Caillaux en a fait justice :

Alors, de quel droit des Français affirment-ils avant toute enquête que : « Caillaux est un traître » ?

Est-ce que, dans ce pays, qui connut tant d'erreurs judiciaires, après toutes les leçons de l'Histoire, des Français, de nouveau, vont accabler un homme, parce que l'impopularité de certaines classes sociales entoure son nom ?

Attendez. La Commission des Onze est composée de juristes et d'hommes droits.

Attendez. La justice passe.

Savez-vous qui la justice accusera demain ?

La *Bataille* dit que la campagne faite contre M. Caillaux est faite contre la politique de gauche, c'est un complot réactionnaire, contre la France Républicaine :

Jusqu'à preuve du contraire, à cause des origines suspectes de l'accusation, à cause de l'inanité du réquisitoire gouvernemental, nous tenons M. Caillaux pour une victime des haines accumulées contre l'homme de l'impôt sur le revenu, contre l'homme qui nous évita la guerre à l'époque d'Agadir, contre l'époux de la meurtrière de l'insulteur Calmette; et nous nous garderons de lui faire un crime d'ambitionner le pouvoir ou d'autres vues dans la conduite des événements que celles si défaillantes des gouvernements qui se sont succédé en France durant ces quatre années de guerre.

L'*Action Française* (Ch. Maurras) :

La Commission paraît s'être rangée aux vues du bon sens élémentaire. Elle n'a pas à dire si M. Caillaux est innocent ou coupable, mais si elle voit une raison quelconque de le soustraire à la justice et de le conserver dans l'asile du Parlement. Cette raison n'existe pas. Dans la seule partie qui tienne de sa longue et tenace défense, M. Caillaux n'a pu que nier et, en niant, inculper de faux un ambassadeur et un amiral. Mais cette inculpation de M. Barrère ou de l'amiral de Saint-Pair, ni la Commission, ni la Chambre n'en sont juges. Sur eux, comme sur M. Caillaux, la justice se prononcera et, pour qu'elle se prononce, il faut commencer par laisser M. Caillaux à la justice. C'est l'unique moyen de faire la lumière et d'atteindre la vérité.

Du *Journal du Peuple*, sous la plume d'Alexandre Blanc, député de Vaucluse :

Député, M. Caillaux, d'après la Constitution, ne peut être poursuivi que si la Chambre lui retire, par un vote l'immunité parlementaire. Il veut, avant que la Chambre se prononce en connaissance de cause, s'expliquer devant elle.

S'expliquer d'abord sur sa politique d'avant-guerre qui est un peu, quoi qu'on en dise, la cause de certaines animosités d'aujourd'hui, s'expliquer ensuite sur son attitude pendant la guerre, ce qui a fait le fond même du débat.

Ce droit strict, des adversaires politiques le lui dénient. De telle sorte qu'on se demande si leurs attaques ne sont pas motivées par des rancunes personnelles bien plus que par l'intérêt général qu'ils invoquent.

Tel journal d'Extrême-Droite, tout en félicitant Clemenceau de son initiative, lui signale des lacunes dans son énergie et, sans ambages, lui-dit, en substance :

« Il fallait coffrer Caillaux sans se soucier de

Feuilleton du *Petit Provençal* du 19 Décembre

— 182 —

LE

Roman de Christiane

TROISIEME PARTIE

PÈRE ET FILS !

Christiane, Claudette et Pierre l'écoutaient parler. Ils ne l'interrompirent point.

Mais, comme, à cette minute, la voiture, débouchant du bois de sapins, arrivait en haut de la côte :

— Cette maison, la voilà ! s'écriait Roger.

Et sa main tendue désignait le Chalet bleu pendant qu'il poursuivait, tout ému :

— Mon Dieu ! suis-je donc venu là déjà ?

— Oui, répondit alors Christiane doucement, oui, tu es venu là il y a six ans.

— Et tu m'as vu ?... Et tu ne m'as pas retenu ?

Des larmes montaient à ses yeux.

Et Christiane, les yeux mouillés à son tour :

— J'allais t'ouvrir mes bras, te faire entrer dans ma maison, lorsque la Fatalité voulut qu'un incident se produisit qui raviva tout mon ressentiment, toute ma haine injustes...

Et c'était Pierre qui soupirait à présent à une pensée qui lui venait.

Mon Dieu !

Pendant que la malheureuse achevait :

— Et les mots de pardon qui étaient venus à mes lèvres se transformèrent en mots amers, en mots cruels, en mots de colère.

» Je te chassai... comme on chasse le vagabond qui passe et qui nous importune.

» Et tu t'en allas, pauvre ami, sans m'avoir reconnue.

— Mon Dieu !... mon Dieu !... disait-il, lui aussi.

Mais Claudette à présent s'étonnait :

— Comment ! mon père est venu? ici... et tu ne me l'as pas dit ?... et tu as eu cette cruauté de ne pas lui laisser franchir notre seuil ?

Il y avait un reproche dans sa voix.

Et la mère doucement :

— Les circonstances m'ordonnaient d'agir comme je l'ai fait... Il ne faut pas m'en vouloir, ma Claudette, puisque, tu le vois, ton pauvre père lui-même m'a pardonné.

— Oui... il faut oublier tout cela, murmura Roger... puisque tout cela est du passé et que nous ne devons plus songer qu'à l'avenir !

Bientôt la voiture s'arrêtait.

Tous en descendaient, gagnaient le Chalet bleu qui, sous la lumière radieuse, parmi les fleurs et les verdures, avait un air de fête.

Le Chalet bleu, où tout était préparé pour la réception de celui à qui dans cette maison on n'avait jamais cessé de songer.

Et qu'il visita avec joie... avec bonheur, en poussant parfois de naïves et presque enfantines exclamations.

Aussi bien Roger n'était-il pas un grand enfant ?

Devant le portrait de Marc et avant que Christiane eût annoncé qui était ce beau garçon à l'air crâne, aux yeux pourtant pensifs et doux, il s'écriait :

— C'est lui... c'est mon Marco... Ah ! comme il a l'air loyal et bon !

— Il l'est, mon Roger, comme on ne peut l'être davantage. Et lui n'a jamais cessé de te défendre et de proclamer ton innocence.

Roger avait pris le portrait et, tout en le couvrant de baisers passionnés il disait, avec des sanglots dans la voix :

— Mon enfant... mon cher petit... tu savais bien, toi, n'est-ce pas ? que ce papa qui autrefois te prenait sur ses genoux ne pouvait pas être coupable. Tu savais bien que celui dont tu entourais le cou de tes petits bras, le soir avant qu'on ne t'emportât dans ton dodo, ne s'était pas rendu indigne de la tendresse de ses chers adorés ?...

« Merci, mon enfant, d'avoir eu confiance en moi... merci de m'avoir gardé saintement ta tendresse.

Christiane pleurait à présent.

Et Claudette allant à son père :

— Maman est injuste à cette heure. Elle oublie de te dire que j'ai toujours joint mes protestations à celles de mon frère, que, comme lui, je n'ai jamais douté de ton innocence.

« Tant que nous étions petits, Marc et moi... croyant tous les deux que tu étais mort... ensemble nous prîions le bon Dieu pour toi.

« Plus tard, lorque maman nous annonça que tu étais vivant, on lui demanda de te rendre un jour à nous.

« Ce ne fut pas en vain, puisque voilà qu'il a enfin exaucé notre prière.

— Ma petite Claudette... mes deux adorés !

Il embrassait tour à tour la jeune fille et le cher portrait qu'il tenait entre ses mains tremblantes, qu'il reposa enfin à la place où il l'avait pris.

Et des heures douces, des heures infiniment délicieuses pour les deux époux, s'écoulèrent.

Roger décida que, dès qu'il serait reposé du voyage qu'il venait de faire, il se rendrait à Briançon pour y voir son fils. Puis de là il gagnerait Auberive, il irait déposer des fleurs sur les tombes un peu oubliées de ses vieux parents.

Pierre qui s'était tenu tout l'après-midi dans la chambre préparée pour lui, annonça le soir au dîner qu'il comptait repartir dès le lendemain.

Claudette pâlit brusquement à cette nouvelle.

Roger, lui, se mit à rire :

— Que nous chantez-vous là ? Vous ne parlez pas sérieusement ?

— Très sérieusement... Ma mère est seule... vous ne l'ignorez pas.

— Votre mère m'a dit qu'elle vous accordait un congé de huit jours.

— Ce n'est pas possible.

— Dites tout de suite, mon cher Pierre, que je suis un menteur.

— Non... non... mais...

— Mais vous n'avez pas confiance dans ce que je vous affirme là ...C'est cependant l'exacte vérité.

— Ma mère est trop bonne...

— Ta... ta... ta... elle s'est déjà certainement passée de vous pendant plus de huit jours. Vous ne repartirez pas avant la semaine prochaine, autrement vous me feriez beaucoup de peine.

Et, se tournant vers Christiane et Claudette :

— Mais dites donc quelque chose l'une et l'autre. Faites-lui donc comprendre qu'il est ridicule.

Christiane balbutiait :

— M. Pierre sait qu'il est à présent le bienvenu au Chalet bleu, et certainement il nous fera le plaisir d'y passer quelques jours.

Mais Claudette à son tour :

— Tu ne peux cependant pas, petit père, après ce que M. Pierre a fait pour toi, l'importuner en lui demandant de rester auprès de nous s'il ne s'y plaît pas.

Elle voulut sourire en disant cela.

Elle n'y réussit pas.

Sa voix était presque agressive, si changée que brusquement Roger regarda sa fille.

Il la vit pâle, les lèvres un peu pincées, les narines frémissantes.

Et un soupçon lui traversa l'esprit.

Pierre, déjà protestait :

— Croyez bien, mademoiselle, que je serais heureux de rester, mais je viens d'expliquer les raisons qui m'obligent à partir.

— Vous n'avez rien à expliquer et vous resterez, voilà tout ! s'écria Roger.

Le jeune homme à son tour avait regardé la jeune fille.

Et après une dernière hésitation :

— Allons, soit ! je passerai trois ou quatre jours auprès de vous.

— A la bonne heure !

Un sourire reparut sur les lèvres de Claudette.

Et on parla d'autres choses.

PAUL ROUGET.

(La suite à demain.)

l'immunité parlementaire, confisquer ses biens, le mettre au secret et l'empêcher de parler. »

Que craint le journal d'Extrême-Droite ? Que Caillaux se disculpe et détruise l'accusation ? Il ne le pourra que si l'accusation est fausse. Alors ?

Quel étrange conseil — si ce n'est qu'un conseil — donné à un premier ministre ! Voyez-vous l'ancien directeur de la *Justice*, le fondateur de l'*Homme Libre*, concevoir ainsi la justice et la liberté ?

Ceux-là qui ont sans cesse vitupéré le régime républicain qu'ils exècrent, nous doteraient d'un joli régime s'ils revenaient au pouvoir.

Peut-être se considèrent-ils, d'ailleurs, comme revenus au pouvoir; en sourdine et à la faveur de la guerre. J'ignore jusqu'à quel point leur prétention se réalise ou se réalisera.

A cette heure, leur tactique est habile, sinon déloyale. Invoquant un patriotisme qui ne leur coûte guère que des mots, ils frapperont à tort et à travers : « Tuez ! tuez ! Dieu, là-haut, reconnaîtra les siens ! » Ce cri d'un prêtre renifleur de sang devient leur maxime.

Ceux qui aspirent à la paix sont traités de défaitistes, il faut les livrer au Conseil de guerre, au poteau d'exécution, le député de Vaucluse accepte le Conseil de guerre, mais composé de soldats du front, élus par leurs camarades du front :

Ils ne s'arrêteront pas. Les militants à qui l'on ne peut rien reprocher, mais qui souhaitent la paix, œuvrent pour la paix, il faudra les arrêter, les poursuivre. Dans des conditions telles, devant des juridictions telles, que la condamnation sera tracée d'avance. Sans débat ou après une comédie de débat. Voilà ce que l'on attend encore.

Puisqu'au dire de nos adversaires, nous, les pacifistes, sommes les ennemis des soldats, qu'on nous fasse, au besoin, juger par eux. Nous et nos adversaires, contradictoirement.

Par des Conseils de guerre, composés de soldats du front. Ceux qui nous injurient et qui, chaque jour, encensent les soldats, récuseraient-ils cette juridiction ? Dans l'affirmative, qu'ils avouent pourquoi.

NOS HEROS

Les Obsèques du Lieutenant Dubois

Nous avons relaté dans quelles glorieuses circonstances notre jeune concitoyen, le lieutenant aviateur Robert Dubois, fils du sympathique secrétaire général de la Mairie, avait trouvé la mort accidentellement au cours d'un vol sur le front.

Les obsèques de l'héroïque officier ont été célébrées en présence de ses camarades d'escadrille. Sur sa tombe, le capitaine Merle, chef d'escadrille, a prononcé un émouvant discours dont voici le passage principal :

Le passé militaire du lieutenant Dubois nous montre le beau soldat qui vient de tomber. Trop jeune pour participer aux combats du début, il part comme aspirant aux alpins, dans les Vosges, et pendant de longs mois, participe aux durs combats qui s'y livrent. Sa belle conduite dans ces corps d'élite lui valut le galon d'officier. Passé dans l'aviation, affecté à la C. 64, il accomplit brillamment son devoir, prenant part aux attaques, accomplissant de dangereuses randonnées. Pilote à l'escadrille n° 68, il se révèle ardent, audacieux, volontaire, toujours prêt pour les missions délicates, rentrant souvent avec son appareil atteint gravement par des balles ou des éclats, avec la volonté toujours tendue de faire mieux, de livrer jusqu'au bout le redoutable combat.

Sa mort prive le pays d'un de ses meilleurs soldats; elle nous enlève l'ami loyal et franc, le gai et brave camarade toujours prêt à rire ou à se battre, et nous fait sentir combien nous l'aimions; la place immense qu'il tenait dans notre petit groupe de camarades très unis.

A son père, à sa mère, à sa famille si tragiquement éprouvée, nous adressons nos tristes et douloureuses condoléances. Leur patriotisme, le sentiment de la juste cause pour laquelle est tombé leur fils les aidera à supporter vaillamment la perte cruelle de leur unique enfant.

Nous renouvelons à notre tour nos condoléances émues à la famille si cruellement éprouvée du jeune héros disparu.

Le Midi au Feu

CITATIONS

M. René Maluski, aumônier protestant au XXXIX° corps d'armée, vient d'être l'objet d'une citation à l'ordre du corps d'armée avec Croix de guerre, dans les termes suivants :

Détaché sur sa demande dans un poste avancé de brancardiers pendant les affaires d'octobre 1917, a accompli son devoir avec abnégation et un courage dignes des plus grands éloges, parcourant le jour et la nuit les premières lignes pour apporter aux soldats le réconfort de sa parole et de son exemple.

Toutes nos félicitations à M. René Maluski, qui est le frère de M. Maluski, le sympathique proviseur du Lycée de Marseille.

Notre concitoyen *Louis Aicardi*, caporal au 52° d'infanterie, vient d'obtenir une troisième citation qui est ainsi conçue :

Très bon caporal, plein d'allant et de sang-froid; toujours volontaire pour les patrouilles. A fait preuve du plus beau courage pendant les journées des 25 et 26 octobre, notamment pendant une reconnaissance dans la forêt de Pinon.

M. Rambaud Paul, sergent-major au 28° d'infanterie, a été cité à l'ordre du jour dans les termes suivants :

Excellent sous-officier. S'est particulièrement distingué dans le commandement d'une section. A organisé et défendu une barricade au cours d'une violente attaque ennemie qu'il a réussi à enrayer.

La Revue « En Douce ! » à l'Alcazar Léon Doux

C'est demain soir jeudi, qu'aura lieu la sensationnelle première de *En Douce !* la grande revue de MM. Altéry et Labite.

Nous avons dit la valeur de son interprétation et la somptuosité de son cadre. Mais ce qui caractérisera *En Douce !* c'est le soin apporté à adapter le genre de ses scènes diverses au talent particulier de chacun des brillants interprètes de cette revue à surprises.

Le caractère essentiellement local de *En Douce !* ressort de l'énumération de ses tableaux. Jugez-en : *A l'hôtel de Provence; Les cris de la rue; Le ballet des circurs; Le vieil inscrit maritime; Les auxiliaires chanteurs; Les aigrettes; Le petit ramoneur; Les chichi-fregi; l'apothéose : L'amant de la lune; Sur le quai de Rive-Neuve; Les fétiches des poilus; Dans la cour de l'Alcazar; La Mélisse des Carmes; Le laveur de devantures; La postière; Au revoir et merci !*

Avec ces éléments le succès de *En Douce !* est certain. Il se manifeste déjà au bureau de location de l'Alcazar Léon Doux.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie nous avons à citer aujourd'hui les noms

De M. Jean Trident, caporal au 43° chasseurs alpins, tué à l'ennemi le 21 novembre 1917.

De M. Capelle Victorin, caporal des sapeurs-pompiers de Marseille, sergent au 64° bataillon de chasseurs alpins, décoré de la Croix de guerre, tombé héroïquement le 23 octobre 1917, à l'âge de 36 ans.

Le *Petit Provençal* partage l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période de 30 jours, du 18 novembre au 17 décembre, aura lieu le jeudi 20 courant, de 9 heures à 16 heures, dans les perceptions de la ville, suivant les indications ci-après :

La perception de la rue de la République, 6, paiera du numéro 3.001 à 4.000 du 1er canton ;

La perception de la rue Clapier, 4, paiera du numéro 2.501 et au-dessus du 2° canton A. L. ;

La perception de la rue de la Darse, 23, paiera du numéro 2.401 au numéro 2.800;

La perception du boulevard des Dames, 68, paiera du numéro 751 à 1.000 des 3° et 4° cantons ;

La perception de la rue Sainte-Claire, 8, paiera du numéro 1.501 à 2.000 du 5° canton ;

La perception de la rue Duguesclin, 8, paiera du numéro 2.251 au numéro 3.000 du 6° canton ;

La perception de la rue du Coq, 17, paiera du numéro 1.051 à 1.800 du 7° canton ;

La perception du boulevard Théodore-Thurner, 12, paiera du numéro 3.001 à 3.887 du 8° canton;

La perception de la rue Paradis, 118, paiera du numéro 1.501 à 2.000 du 9° canton ;

La perception de la rue Marengo, 74, paiera du numéro 2.001 à 2.360 du 10° canton ; 2.001 à 3.051 du 11° canton.

Les majorations ne sont plus dues aux allocataires dont les enfants ont atteint leur seizième année, ou sont décédés.

Œuvre d'Assistance aux Soldats des Régions envahies

On nous prie de rappeler que c'est le samedi 22 décembre courant qu'aura lieu la vente aux enchères de tableaux et d'objets d'art, chez Carbonel, 27, rue Saint-Ferréol, au profit de l'Œuvre si intéressante d'assistance aux soldats des régions envahies. A l'issue de cette vente, un concert aura lieu, à 2 h. 15, dans les salons du Splendid-Hôtel. Des artistes réputés se feront entendre. Citons l'éminent concertiste André Chevillon, M. Jules Craen, des Concerts classiques; Mme Degeorgis, du Théâtre de la Monnaie et de l'Opéra-Comique; Mme Maistre-Rimbaud, de l'Opéra municipal; M. Billot, du Théâtre de la Monnaie et les chœurs de Mlle de Fontvieille, lesquels se feront entendre dans le *Sulamite*, de Chabrier. On trouvera des cartes de concert à l'Œuvre, 1, place de la Préfecture.

Très prochainement

LE PETIT PROVENÇAL

publiera

Diane la Pâle

grand roman d'amour

par **Jules MARY**

Notules Marseillaises

Le Prix du Charbon

Nous avons publié, hier, la lettre d'un lecteur qui s'élevait, avec raison, contre la décision prise par la Mairie de Marseille, de fixer les prix du charbon avec livraison à la porte, sur le trottoir. Il est évident que, dans ces conditions, le prix des diverses qualités est sensiblement majoré. Mais faut-il s'étonner quand, en décomposant le prix, on constate que la Mairie s'alloue à elle-même 5 francs par tonne sur le prix de vente et accorde aux charbonniers 24 francs !...

Si l'on veut bien faire le calcul, on verra que — 10.000 tonnes devant être distribuées mensuellement — c'est 50.000 francs que coûte par mois aux consommateurs l'organisation municipale du service des charbons ? Il nous semble que c'est bien cher et que, à ce prix — 600.000 francs par an — on peut avoir quelque chose de bien ! Ne pourrait-on savoir à quoi s'appliquent plus spécialement ces sommes importantes ?

Il semble aussi que l'on pourrait pas mal réduire le bénéfice des charbonniers : 24 fr. par tonne, c'est beaucoup, surtout pour laisser le charbon sur le trottoir... Enfin, on trouve encore un léger écart d'environ 11 fr. entre les dépenses connues et le prix de vente ! A quoi servent-ils ?

En résumé, le charbon est vendu 100 % plus cher aux consommateurs qu'il ne coûte gare Marseille ? Comment s'étonner après cela que, à la Mairie, on ne fasse rien contre la vie chère !!

Chronique Locale

La Température

Ciel couvert et pluie, hier, à Marseille. Au pluviomètre de l'Observatoire on a recueilli 33 m/m d'eau. Le thermomètre marquait : à 7 heures du matin 8°2, à 1 heure de l'après-midi 9°6 et à 7 h. du soir 6°9. Minimum 7°6, maximum 11°8. Aux mêmes heures, le baromètre indiquait les pressions de 754 m/m 7, 755 m/m et 757 m/m 5. Un vent modéré puis fort d'Est-Sud-Est a régné toute la journée.

En raison d'épidémie, les communes de Saint-Laurenti (Corse), Les Mayons, au Luc (Var), seront consignées à la troupe.

L'interdiction est levée pour celles de Venaco (Corse), Les Arcs (Var).

Le capitaine de vaisseau Ratyé vient d'être nommé contre-amiral. Cet officier général est né non loin des Baux. C'est un fils de Provence. Il s'est distingué depuis le début de la guerre et ses campagnes ont permis de mettre en vedette le chef expert, habile, énergique dont les brillantes qualités sont enfin mises en pleine lumière. Il est maintenant bien placé pour battre en brèche l'école néfaste du passé, si elle menaçait encore. Il a d'ailleurs de qui tenir car son frère aîné, le lieutenant de vaisseau Ernest Ratyé, chevalier de la Légion d'honneur, préféra donner sa démission plutôt que de céder aux chefs sans initiative et inféodés aux théories qui ont fait tant de mal à notre marine.

Le choix de l'amiral Ratyé réjouira tous ceux qui le connaissent et savent de quoi il est capable pour la défense de la Patrie.

Il a été constaté qu'un certain nombre de déserteurs étaient embauchés sur les quais de Marseille et dans quelques établissements par des entrepreneurs qui n'exigent même pas de ces hommes la production de certificats ou titres établissant que leur situation militaire est régulière.

La responsabilité des employeurs pouvant être nettement engagée au point de vue judiciaire du chef de recel de déserteurs ou de complicité de désertion, il est recommandé aux entrepreneurs de se montrer, à l'avenir, très circonspects dans l'embauchage de militaire en tenue et d'âge mobilisable.

Conseil de guerre. — Dans son audience d'hier, le Conseil de guerre, siégeant au bas-fort Saint-Nicolas, sous la présidence de M. le colonel Mollard, a rendu les jugements suivants :

Deux soldats du 117° territorial et 55° d'infanterie, P... et D..., inculpés de désertion, sont condamnés, l'un à 6 mois de prison et l'autre à 4 ans de travaux publics en raison de son absence de vingt-deux mois.

D... D..., du 99° tirailleurs sénégalais, et M... D..., du 73° bataillon sénégalais, poursuivis pour refus d'obéissance, sont punis de six mois de prison.

A... K..., du 72° bataillon sénégalais, a refusé d'obéir à un sergent qui le commandait de corvée et l'a menacé de le frapper. Le Conseil, qui tient compte de ses bons antécédents et de sa conduite au front, lui inflige six mois de prison.

Défenseurs dans ces affaires, Mes Bertranon, Joubert, Bertrand et Pompeï.

Le 3 août dernier, à Toulon, un officier mutilé de la guerre, de service en ville, enjoignit au soldat Z... P..., du 8° colonial, de régulariser sa tenue. Celui-ci, loin d'obéir à cet ordre, ameuta la foule, invectiva son supérieur et le frappa au visage, à coups de poing. Arrêté et déféré au Conseil de guerre, il comparaissait à cette audience. Le commissaire du gouvernement réclama pour lui l'application de la loi. C'était la condamnation à mort. Fort habilement défendu par Me Marguerite Isnard, il a échappé à la peine capitale. Le Conseil l'a condamné à la peine de dix ans de travaux publics.

Les vieillards infirmes et incurables assistés en vertu de la loi du 14 juillet 1905, sont informés que les paiements auront lieu aujourd'hui, de 9 heures à 4 heures sans interruption, pour les assistés des 6° et 7° cantons et demain pour ceux des 9° et 9° cantons.

Elle touchait l'allocation, mais... — Depuis avril 1916, le nommé Edouard Laugier, demeurant rue du Jardin-des-Plantes, 20, n'avait plus rejoint son corps, le 111° de ligne, et il vivait tranquillement, sous le nom de Battini, muni de faux livrets, avec sa femme, née Battesti Marie. Or, cette dernière n'en continua pas moins de toucher l'allocation jusqu'à ce qu'enfin la police eut vent de la situation équivoque du ménage. Les époux Laugier ont été arrêtés avant-hier et mis à la disposition de l'autorité militaire, sous les inculpations diverses de désertion, recel de déserteur, faux, usage de faux état civil et escroquerie envers l'Etat.

En 4° Chambre. — Le 23 octobre dernier, en descendant de la gare, une dame fut assaillie par un individu qui lui arracha sa sacoche contenant 300 francs et son réticule renfermant 96 francs. Le malandrin, qui fut aussitôt arrêté, nommé Milenco Wassilitch, était traduit hier à l'audience correctionnelle que présidait M. Villeneuve. Après débats, le Tribunal a infligé à Wassilitch 2 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

Le maire de Marseille porte à la connaissance de la population que le Marché central, le Marché des producteurs, ainsi que celui du Prado, resteront ouverts pendant toute la journée du lundi 24 décembre courant, veille de la Noël.

A l'occasion des fêtes de la Noël et de jour de l'An, le Marché aux fleurs sera tenu pendant toute la journée, sur les allées de Meilhan, les 24 et 31 du courant, à l'exclusion de tous les autres marchés aux fleurs.

La Revue des Variétés. — A compter de ce soir, un nouveau tableau local sera intercalé dans *C'est Nature*, la superbe revue des Variétés. Le titre de ce nouveau succès de rire est *Banaston déménage*. Il ne compte pas moins de quatre scènes nouvelles, toutes plus désopilantes les unes que les autres, qui seront jouées par les excellents artistes : Suzanne Chevalier, Fortuné Cadet, Berval, Saint-Léon, Alida Rouffe, Mme Berval, Poncet, Pisart, Cuyl, etc.

Meurtrier arrêté. — Nous avons relaté, il y a quelques jours, le différend relatif à une question de travail, survenu place de Lorette et au cours duquel le journalier Kamil Mamed fut mortellement blessé par son camarade Salem Chérif. Recherché depuis, ce dernier a été appréhendé hier par la brigade Marty, du service de la Sûreté. Il a été écroué.

Enfin, pris ! — La brigade Faraut, du service de la Sûreté, a pu appréhender, hier matin, aux Crottes, où il se cachait, le redoutable malfaiteur Cuicciniello Florentino, dit « Zigomar », âgé de 19 ans, déserteur italien, demeurant rue d'Alexandrie. Objet de quatre mandats d'arrêt, il faisait partie de la bande des Wilkès, Vivo, qui terrorisaient le quartier de La Viste. Au moment de son arrestation, Cuicciniello se traînait avec difficulté. Il était blessé à la cuisse d'une balle provenant sans aucun doute de quelque agresseur qui s'était défendu.

MARSEILLE-REVUE NOEL est en vente dans tous les kiosques.

Les accidents. — Vers 10 heures, avant-hier soir, le sujet monténégrin Marco Petievitch, 59 ans, à la suite d'un faux pas, butait contre une borne-fontaine et tombait contre un tramway de passage, boulevard Battala. Assez grièvement blessé aux jambes, le malheureux a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

A la Viste, avant-hier, vers midi, le cultivateur Barra Jean-Claude, 46 ans, demeurant route de la Viste, 83, descendit d'un tramways encore en marche. Il tomba si malheureusement qu'il fut broyé par les roues de la remorque. L'infortuné Barra avait été tué sur le coup. Le docteur Pourrière et M. Bertani, commissaire de police, constatèrent le décès, puis les restes du défunt furent transportés au domicile de la famille.

Les vols. — L'autre soir, au cours de la représentation, au Châtelet-Théâtre, un malandrin s'est introduit dans la loge de Mlle Hélène Roze, artiste lyrique, et s'est emparé de deux pièces de 100 francs en or et d'une jolie bague valant 600 francs.

La revue *Le Feu* publie dans son numéro du 15 décembre : 1870-1914, Marguerite-Augustin Féraud; Gloire aux trois petites suppliciées, Thibaut Morval; Le projet Clémentel et la solidarité provençale, Joseph d'Arbaud; revues et journaux; La vie méridionale, etc. En vente partout, 0 fr. 60 l'exemplaire.

Petite Chronique. — Ce soir, à 6 heures 15, M. Debrock, professeur à la Faculté des Sciences, traitera de la classification des maladies végétales. Amphithéâtre de la Faculté.

Demain, à 2 heures, conférence gratuite à l'Institut Commercial Colbert, 6, rue des Feuillants. Historique de la sténographie; l'étude de la langue anglaise simplifiée.

Autour de Marseille

AIX. — *La carte de pain.* — Le Conseil municipal, dans une séance extraordinaire relative à l'institution de la carte de pain, a voté à l'unanimité, après discussion, l'ordre du jour suivant :

Est d'avis que l'institution telle qu'elle est prévue, de la carte de pain, ne saurait être applicable dans la commune d'Aix, à moins que le gouvernement n'en fasse une mesure générale visant la France entière, et n'y apporte les tempéraments que peuvent justifier et les besoins de certaines catégories de consommateurs les plus intéressantes et les conditions matérielles de la vie dans notre région, tout en prenant en même temps des dispositions spéciales et urgentes pour faciliter les approvisionnements en denrées de première nécessité, plus particulièrement des pommes de terre, des légumes secs et des pâtes alimentaires absolument indispensables pour remplacer le déficit du pain.

Le sucre pour l'industrie. — Il est rappelé que les demandes de sucre pour les usages industriels, émanant de fabricants de sirops, de boissons gazeuses, de confiseurs, de pâtissiers, etc., sont reçues à la mairie d'Aix, chaque mois, du 20 au 23 en ce qui concerne les industriels établis dans la commune. En conséquence, le maire d'Aix invite les intéressés à lui faire parvenir leurs demandes pour le mois de février 1918 au plus tard le 25 de ce mois, dernier délai.

Aix ville d'eaux. — C'est jeudi 20 décembre, à 5 heures du soir, qu'aura lieu, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, la seconde des conférences publiques du docteur Dargelos, au sujet d'Aix ville d'eaux organisées sur l'initiative et par les soins de la Société de la revue « Le Feu », avec le patronage du Syndicat d'Initiative. Il ne sera pas fait d'invitations spéciales ; les dames sont priées d'y assister.

Coopérative. — Association Coopérative des fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Etat, du département, de la commune et des services concédés (en service ou retraités). — Les personnes appartenant à l'une des catégories ci-dessus visées (agents en fonctions et retraités), désireuses d'adhérer à l'association et qui n'auraient pas encore retourné leur bulletin d'adhésion, sont priées de le remettre, sous enveloppe, aux guichets de la poste, à M. Eissautier, commis principal, avant vendredi soir, 21 courant. Des bulletins d'adhésion, en blanc, sont à leur disposition à la même adresse.

Arrestation. — Le nommé Abdallah ben Kelifa, âgé d'environ 35 ans, a été mis en état d'arrestation pour avoir menacé de mort la tenancière d'un bar de la rue d'Italie, Mme Suffren, qui refusait de lui donner à boire, étant donné l'état d'ivresse de ce client. Arrivé au poste, il a donné des coups à l'agent chargé de son incarcération. Ce client irascible est sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Théâtre municipal. — Ce soir, *Manon*, avec Mlle Livson, MM. Lemaire, Figarella, Mlle Ursy, MM. Bréchet, Janaur

LA DISETTE DE SOUS

Les Carnets de Tickets pour les Tramways

La disette de billon dont les Marseillais souffrent avec plus d'acuité que jamais, a suggéré un certain nombre de mesures, palliatifs propres à rendre la crise moins aiguë.

On se souvient notamment qu'il fut question à différentes reprises, et le *Petit Provençal* fut un des premiers à le préconiser, de créer des carnets de tickets à l'exemple de ceux du Métropolitain de Paris, ce qui aurait pour résultat de ne pas immobiliser chaque jour des quantités énormes de billon dans les sacoches des receveurs de tramways, et, résultat non moins appréciable, de mettre fin aux incidents qui se produisent à tout instant sur les voitures.

Cette idée fait son chemin. M. Hubert, président de la Société pour la Défense du Commerce nous informe que dans une visite au directeur de la Compagnie des Tramways, il a vivement insisté pour la création de ces carnets. Ces carnets seraient vendus dans les kiosques de la Compagnie. Les tickets n'en seraient valables qu'autant qu'ils seraient détachés de la souche par les receveurs eux-mêmes, afin d'éviter toute utilisation frauduleuse.

M. Hubert a ajouté que quel que soit le mode de fonctionnement adopté, il était urgent que la mesure fût adoptée au plus tôt dans l'intérêt du commerce marseillais et de la population.

Le directeur de la Compagnie des Tramways a déclaré qu'une décision de cette importance ne pouvait être prise qu'après que le Conseil d'administration de Paris en aura été saisi, ce qui sera fait sans tarder. — R.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

CONCERTS CLASSIQUES. — L'Association Artistique donnera dimanche prochain, 23 décembre, son deuxième concert avec le concours de Mlle Magdeleine Brard, prodige virtuose, pianiste, et de Mlle Brunlet, de l'Opéra. Au programme : *Air de Fidélio*, de Beethoven ; *Proserpine*, de Paësiello. *Les Chansons de Miarka*, d'Alexandre Georges ; *Mélodies*, de Reynaldo Hahn, par Mlle Brunlet ; *Première ballade en sol mineur* ; *Andante et Polonaise brillante*, de Chopin ; *Aria*, de Franck ; deux pièces de G. Faure, et *Jardins sous la pluie*, de Debussy, par Mlle Brard. Location, 4, rue Montgrand. Téléphone 17-00.

OPERA DE MARSEILLE. — Demain, soirée de gala, *Le Barbier de Séville*, avec une interprétation particulièrement brillante : M. Lewis Rousseau, premier ténor du Métropolitain Opéra-House de New-York et de l'Opéra-Comique ; M. La Taste, première basse de l'Opéra-Comique ; Mlle B. César, de l'Opéra-Comique ; le baryton Figarella et M. Rivet.

Ce spectacle de gala commencera par *Le Maître de Chapelle*, avec M. Figarella, Mme Mérina et M. Courbon.

THEATRE DU GYMNASE. — Après-demain vendredi, par la tournée J. Doriane, première de *La Folle Nuit* ou *Le Dérivatif*, la célèbre pièce si discutée, qui, depuis un an, a connu le plus grand succès que l'on ait vu depuis la guerre et qui triompha au théâtre des Variétés-Casino.

La Folle Nuit est un conte galant, mêlé de chants qui, ainsi que l'indique son nom, n'engendre point la mélancolie. Il sera excellemment joué par une troupe de tout premier plan.

VARIETES-CASINO. — Ce soir, à 8 heures, grand gala, 109° du triomphal et sans précédent succès, *C'est Nature !* la splendide revue, donnée aujourd'hui pour la première fois, avec un nouveau tableau local : *Banaston déménage*, qui constituera le triomphe du fou rire, et qui sera joué par tous les merveilleux artistes : Suzanne Chevalier, Fortuné cadet, Berval, Saint-Léon, Alida Rouffe, Mme Berval, Poncet, Pisart et Cuyl. Ce tableau comportera les scènes suivantes : *Les déménageurs marseillais, Le monsieur qui a fait le tour, Les collèges de la rue et Les minottes d'ici.*

CHATELET-THEATRE. — A 8 heures 15, *Plus fort que Fantomas*, sketch, joué par le vrai petit prodige du cinéma. On commencera par la délicieuse comédie en 3 actes : *Mon ami Teddy*, jouée par MM. Paul Marcel, Bartet ; Mmes Suzy Desunay, Mancini, etc.

Prochainement : *La Pastorale.*

ALCAZAR LEON-DOUX. — Jeudi soir, première de *En Douce !* grande revue locale et féerique en 2 actes, MM. Altéry et Labite. Location ouverte.

LA VIE CHERE

La Défense des Consommateurs

Nous avons, chaque jour, dans ce journal, mené, avec autant de vigueur qu'il nous était permis, la lutte contre la vie chère. Aussi ne s'étonnera-t-on pas que nous accueillions, avec joie, la nouvelle de la constitution d'une Fédération des Comités d'intérêts de quartier, en vue de lutter énergiquement contre la hausse continue, — et trop souvent injustifiée — des diverses denrées.

La Fédération groupe actuellement vingt-cinq comités de quartier. C'est dire qu'elle représente une part importante de notre population. Nous sommes d'ailleurs assuré qu'elle accroîtra encore son autorité par des adhésions nouvelles. Son rôle, son but, sont de ceux que tous les consommateurs, — c'est-à-dire l'énorme majorité, — approuvent. Ils se feront un devoir d'aider les courageux citoyens qui ont assumé la tâche de les défendre.

Nous avons voulu connaître les procédés qu'adopterait la Fédération. Ils sont simples : grouper par quartier, les commerçants qui accepteront volontairement de vendre les marchandises à un prix fixé. En échange obtenir des pouvoirs publics des interventions pour livrer à ces commerçants les marchandises à un prix, en corrélation avec le prix fixé pour la vente. C'est en somme reprendre un procédé que M. Schrameck avait appliqué autrefois aux laitiers : la taxe officieuse, bénévolement acceptée en échange de facilités d'achat en gros. C'est là un des bons moyens à utiliser, et la Fédération peut être assurée de trouver au *Petit Provençal* toute l'aide qui lui sera nécessaire.

Elle a cherché d'autres appuis. A la Préfecture, elle a trouvé un accueil bienveillant et la promesse d'un concours actif. Mais, — et ce sont les membres du Comité eux-mêmes, qui nous ont exprimé leur désappointement, — elle s'est heurtée à la Mairie, à une indifférence nettement constatée, pour ne pas dire une antipathie accusée. Notamment elle n'a pu obtenir que l'un des membres de la nouvelle Commission de surveillance du commerce fut choisi dans son sein, alors que, pourtant, une place pouvait lui être faite par le désistement du délégué de la Bourse du Travail.

Peu importe d'ailleurs l'indifférence ou l'antipathie de la Mairie. Elle n'a servi qu'à constater une fois de plus que l'on n'y tient guère compte des consommateurs. Mais elle n'empêchera pas la Fédération nouvelle de lutter et d'obtenir des résultats.

Nous souhaitons cordialement la bienvenue à cette organisation intéressante, persuadé qu'elle rendra d'appréciables services à notre population marseillaise, trop négligée.

PIERRE MARCILIE

La Question du Pétrole et de l'Essence

Les contingents de pétrole et d'essence mis à la disposition du département sont de plus en plus réduits.

Des mesures doivent donc être prises pour que la répartition soit faite de façon aussi équitable que possible entre les consommateurs.

VENTE DE PETROLE

Les épiciers, droguistes, sont informés que munis d'une demande, ils seront approvisionnés en pétrole par le service départemental de l'essence à la Préfecture.

Ils ne pourront vendre le pétrole que sur présentation de bons délivrés par les commissaires de police à partir du 25 décembre (usages domestiques) ou délivrés par le service départemental.

Les épiciers, droguistes seront réapprovisionnés par le service départemental sur la présentation des bons qu'ils auront reçus.

A partir du 25 décembre, il sera délivré dans les commissariats de police des bons de pétrole pour l'usage domestique.

La carte de sucre sera exigée pour l'obtention de ces bons, qui seront acceptés par les épiciers, droguistes.

L'attribution sera faite à savoir de 2 litres par carte de sucre jusqu'à 2 personnes, 4 jusqu'à 4 personnes, 5 litres au delà.

La carte de sucre devra être oblitérée après chaque attribution mensuelle.

CARNET D'ESSENCE

Aux termes des prescriptions du décret du 4 décembre, à partir du 1er janvier 1918, aucun bon de consommation d'essence sauf pour la consommation domestique,les véhicules servant aux transports publics ou en commun et les automobiles affectées aux administrations ou services publics, ne peut être délivré que sur production par l'intéressé d'un carnet d'essence.

Le carnet d'essence est délivré par le préfet sur demande écrite et signée du consommateur.

La demande doit indiquer l'emploi de l'essence et spécifier pour les véhicules automobiles leurs numéros et leurs caractéristiques (type et puissance).

Les carnets d'essence sont valables pour une durée de trois mois au maximum ; ils ne pourront être renouvelés que sur remise du carnet périmé à l'autorité préfectorale qui l'a établi.

A sa demande, le consommateur devra joindre une somme de 2 francs à titre de contributions aux dépenses du service local.

A partir du *1er janvier 1918*, il sera attribué des bons mensuels de consommation aux possesseurs de véhicules automobiles classés, faisant un service d'intérêt public (paragraphe 3 de l'art. 3 du décret du 16 avril 1917).

Ces bons ne peuvent être acordés que sur demande écrite et signée de l'intéressé justifiant de l'emploi de l'essence dont il a besoin.

Coups de Revolver à la Villette

Hier soir, vers 9 heures 30, le permissionnaire Ferry Prosper, 30 ans, habitant rue Peyssonnel, 38, allait voir des parents au quartier d'Arenc, quand, traverse de la Villette, trois individus qu'il venait de croiser le précédèrent, et l'un d'eux tira sur lui plusieurs coups de revolver.

Grièvement atteint au flanc droit, M. Ferry s'affaissa en appelant au secours. Les meurtriers s'enfuirent alors rapidement. A cause de l'obscurité, la victime n'a pu retenir leur signalement.

L'infortuné militaire a été conduit, dans un état grave, à l'Hôtel-Dieu.

Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône

Aix, 18 Décembre.

Une affaire de meurtre est reprochée à la dame Rouvier, épouse Zimmerlé, âgée de 31 ans, née à La Palud (Basses-Alpes), demeurant à Marseille :

Deux versions sont données sur cette affaire. D'abord celle-ci : Le 3 août 1917, le nommé Salis venait réclamer à la femme Zimmerlé une somme de 500 francs, pour prix de stupéfiants qu'il lui avait livrés. La femme Zimmerlé tira alors sur Salis un coup de revolver à bout portant, qui entraîna la mort immédiate.

Ensuite, celle-là : Le 3 août 1917, vers 1 heure 1/2 du soir, rue Saint-Pierre, on vit sortir du n° 48 l'accusée Rouvier, épouse Zimmerlé, et le nommé Salis. Celui-ci s'affaisa sur le trottoir et ne tarda pas à expirer. Il avait été atteint d'une balle de revolver qui avait perforé l'aorte abdominale. L'accusée reconnaît être l'auteur de ce meurtre. Elle soutient qu'elle avait été agressée chez elle par Salis, qu'elle ne connaissait pas et qui l'avait menacée de l'étrangler si elle ne lui remettait pas de l'argent. Elle aurait fait semblant d'aller en chercher et se serait emparée du revolver avec lequel elle a fait feu.

L'information a établi que l'accusée et son mari se livraient au commerce des stupéfiants et que Salis s'était rendu plusieurs fois chez eux.

A la maison d'arrêt, le gardien-chef a découvert, en possession de l'accusée, une somme de 500 francs que celle-ci avait dissimulée dans la doublure de ses souliers et dont l'origine est demeurée suspecte.

Suspendue à midi, l'audience est renvoyée à 2 heures pour reprendre la déposition des témoins.

Le siège du ministère public est occupé par M. Josse, avocat général. Au banc de la défense, Me Jean Grisoli, le talentueux avocat, aimé du public.

Un témoin, Pérez Joséphine, qui n'a pas comparu, est condamné, séance tenante, à cent francs d'amende.

Après verdict du jury, la femme Rouvier, épouse Zimmerlé, est condamnée à *huit ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.*

Les Dernières Dépêches de la Guerre

Communiqué officiel

Paris, 18 Décembre.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Au cours de la journée, la lutte d'artillerie a pris une certaine intensité sur la rive droite de la Meuse, notamment dans la région du bois des Caurières et de Bezonvaux.

Journée calme ailleurs.

L'interruption des Communications télégraphiques

La situation ne s'est pas améliorée dans la soirée. Marseille est restée, cette nuit encore, sans communications télégraphiques, ou presque, avec Paris. C'est à peine si le communiqué français, le communiqué de l'armée d'Orient et quelques rares informations ont pu être transmises, et nous sont parvenus à l'heure où nous mettons sous presse.

Sur le Front de Macédoine

Communiqué français

Paris, 18 Décembre.

Communiué de l'armée d'Orient du 17 décembre :

Journée calme sur l'ensemble du front. Canonnade au nord de Monastir.

La Demande de poursuites contre M. Caillaux

Le vote sur les conclusions du rapport de M. Paisant

Paris, 18 Décembre.

La Commission des poursuites a adopté les conclusions du rapport de M. Paisant, tendant à la levée de l'immunité parlementaire concernant MM. Caillaux et Loustalot dans les termes du dispositif du réquisitoire, par 7 voix contre 4 abstentions.

S'abstinrent : MM. Gruet, Viollette, Laurent et Laval.

La Commission a chargé son président de demander à la Chambre de discuter le rapport samedi, en séance publique.

Les Poursuites contre M. Charles Humbert

Paris, 18 Décembre.

Le Sénat a adopté sans discussion les conclusions du rapport demandant la levée de l'immunité parlementaire concernant M. Humbert, sur la demande du procureur général.

Combat naval dans la Mer du Nord

Un contre-torpilleur et six vapeurs coulés

Londres, 18 Décembre.

Suivant des renseignements complémentaires, six vapeurs composant un convoi ont été coulés entre Bergen et les Shetland, par des contre-torpilleurs allemands, soit un total de 8.000 tonnes, comprenant deux norvégiens, « Bolsta », 1.700 tonnes, et « Kong-Magnus »; deux suédois, « Korleil » et « Bothnia »; un anglais « Coriovia » ; un danois, « Marmewihe ».

Un contre-torpilleur anglais, le « Bartjdge », a succombé dans le combat, après une résistance acharnée. Un autre torpilleur anglais s'est réfugié avec des avaries dans un port norvégien.

Parmi les prisonniers faits par l'ennemi se trouve le lieutenant de vaisseau Grey, neveu de lord Grey.

La Situation en Russie

Le général Kaledine serait arrêté

Londres, 18 Décembre.

Une dépêche de l'agence Télégraphique de Pétrograde annonce que les généraux Kaledine, Pitotsky et leurs états-majors seraient arrêtés.

RÉCOMPENSES A NOS MARINS

L'EQUIPAGE DU « BISKRA »

Le contre-amiral Mornet, commandant la Marine à Marseille, nous communique la liste des récompenses que, sur ses propositions, le ministre de la Marine a accordées à l'équipage du paquebot *Biskra*, de la Compagnie Transatlantique, au sujet de sa rencontre avec un sous-marin, le 23 septembre 1917 :

Citation à l'ordre de la division. — Galetti Léon-Jean-Baptiste, enseigne de vaisseau de 1re classe auxiliaire : Pour les qualités de commandement et d'énergie dont il a fait preuve en réussissant à forcer un sous-marin à plonger.

Citations à l'ordre de la brigade. — Bertin Désiré, lieutenant du commerce : Pour le sang-froid et les capacités dont il a fait preuve dans la direction du tir lors d'une rencontre de sous-marin qui a dû abandonner la chasse.

Garau Hyacinthe, quartier-maître canonnier : Pour le sang-froid et les qualités de tireur qu'il a montrées.

Citations à l'ordre du régiment. — Cheillaud Henri, canonnier auxiliaire; Mollero Louis, fusilier auxiliaire : Pour leur sang-froid et leur énergie lors de la défense de leur navire contre un sous-marin.

Témoignages officiels de satisfaction. — Paoli Jean, deuxième capitaine ; Damiani, matelot ; Gennari, matelot; Rude Joseph, A. D. S. G.; Rocca Serra, maître-d'hôtel A. D. S. G.; Narves Eugène, maître d'équipage; Fressard Alphonse, T. S. F., A. D. S. G.; Giudicelli Jean, 2° mécanicien; Marinetti Paul, chef mécanicien; Herra François, 3° mécanicien; Revel Joseph, 1er chauffeur : Pour leur attitude énergique lors de la défense de leur navire contre un sous-marin.

Paquebot *Biskra* (inséré au *J. O.*) : Pour l'attitude énergique et disciplinée dont chacun a fait preuve à bord de ce paquebot lors de sa défense contre un sous-marin, le 23 septembre 1917.

Nos félicitations à tous ces braves.

COMMUNICATIONS

Fédération Nationale des Cheminots. — Aujourd'hui, à 8 h. 30, Bourse du Travail, salle Ferrer, assemblée générale de toutes les sections techniques. Les syndiqués seuls sont admis. Unification de la cotisation; dispositions à prendre pour améliorer le souvenir syndical; établissement d'un cahier de revendications.

Excursionnistes Marseillais. — Demain, à 6 h. 30, projections photographiques.

La Famille. — Demain, réunion générale à 6 h. Correspondance du front; excursions pour dimanche et programme de janvier.

Syndicat des radio-télégraphistes. — Aujourd'hui, à 3 heures, assemblée générale. Tous les radio-télégraphistes sont instamment priés d'y assister.

Ligue des propriétaires de Marseille. — Réunion du Conseil, samedi, à 5 heures du soir, au local habituel.

Amicale des Réformés n° 1. — Le bureau prie instamment les sociétaires d'assister aux obsèques d'un de leurs camarades. Consulter à cet effet l'avis de décès. Il est du devoir de tous d'accompagner un des nôtres à sa dernière demeure.

Ouvroir municipal du quartier Saint-Lazare. — Les ouvrières inscrites de cet ouvroir sont invitées à se présenter demain, de 8 heures à 11 heures du matin, cours Devilliers, 68 (Ecole pratique de jeunes filles), pour prendre livraison de divers objets à confectionner pour le service de l'Intendance.

Syndicat des Métaux. — Les ouvriers métallurgistes des ateliers Bonnet et des ateliers Daverio sont invités à la réunion qui aura lieu ce soir, à 6 h. 30, au Bar de la Place, place de la Joliette. Ordre du jour : bordereaux de salaires.

Tribune du Travail

On demande une bonne ouvrière sachant faire la grande presse; travail assuré toute l'année. Manufacture de confections, 8, boulevard de la Corderie.

On demande un couseur pour machine Rapide et un homme pour donner le travail. Manufacture de chaussures Garbero, 2, rue Louis-Astouin.

On demande une bonne ouvrière coiffeuse, 20, rue du Grand-Puits.

On demande une ouvrière margeuse pédale et un demi-ouvrier typo-minerviste, imprimerie Redon, 42, rue Thiars.

Bonne à tout faire pour deux personnes, de 30 à 40 ans, bien payée, est demandée, 19, rue de la République, au 2° étage, porte à gauche.

On demande un fraiseur de lisses, manufacture de chaussures Castanier, 35, rue des Princes.

On demande brodeuse festonneuse; travail bien payé toute l'année. S'adresser rue du Petit-Puits, 28, au 3°.

Femme de ménage est demandée pour trois heures, 1, place d'Aix, 5° étage.

On demande dame ou demoiselle pour commise et des ouvrières repasseuses-teinturières. Teinturerie, 41, boulevard Vauban.

On demande un ouvrier typo-minerviste à l'imprimerie, 12, rue des Convalescents, 12.

On demande des blanchisseuses pour laver, rue Saint-Laurent, 9, quartier Saint-Jean, au 2°.

BOURSE DU TRAVAIL (Téléphone 9-29). — On demande : un typo-minerviste connaissant les travaux de ville et la pédale, à Arles (B.-d.-R.); un bon conducteur typographe et des ouvriers typographes, à Avignon (Vaucluse); des ouvriers bijoutiers, à Saint-Martin-d'Hères (Isère); un chef ouvrier galochier et des ouvriers, à Nimes (Gard); un ouvrier typographe, à Bastia (Corse); un ouvrier teinturier-dégraisseur, à Carcassonne, bien payé; des jeunes frappeurs pour travaux divers; des ouvriers tanneurs;des ouvriers menuisiers; un demi-ouvrier tourneur sur bois; un ouvrier charron; un ouvrier plombier; des ouvriers et demi-ouvriers tôliers-fumistes pour chaudronnerie; des ouvriers cordonniers pour la réparation; un ouvrier matelassier; un apprenti papetier-relieur dégrossi; un apprenti graveur; un jeune homme de 15 à 16 ans pour courses et nettoyage chez confiseur (références); des apprentis casquiers de 13 à 14 ans; un professeur de coupe pour dames; une ouvrière à la journée; des ouvrières et apprenties brodeuses au métier, bien payées; une apprentie posticheuse dégrossie. — S'adresser à la Bourse du Travail, rue de l'Académie. On est prié d'apporter livrets, certificats et pièces d'identité, de même que faire connaître le résultat du placement. On ne répond qu'aux lettres avec timbre pour réponse.

REMERCIEMENTS (Sisteron)

Mme Louis Blanc, née Beinet ; M. Louis Blanc et Mlle Yvette Blanc, leur fille ; Mme Paul Carle, née Beinet ; M. Paul Carle et M. Paul Carle, leur fils, expriment leurs plus vifs remerciements aux parents, amis et connaissances pour les marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de **M. BEINET Ferdinand**, négociant, leur père, beau-père et grand-père regretté.

AVIS DE MESSE

La messe de sortie de deuil de **M. TRIDENT Jean**, caporal au 43° chasseurs alpins, mort pour la France le 21 novembre 1917, aura lieu en l'église de la Cabucelle, le samedi 22 décembre, à 9 heures du matin.

AVIS DE DECES

M. F. Goudard et sa famille ont la douleur de faire part du décès de **Mme L. GOUDARD**, leur épouse, mère, belle-mère et grand'mère, décédée le 18 décembre dans sa 74° année. Les obsèques civiles auront lieu aujourd'hui mercredi, à 4 heures, boulevard Rougier, 22. Il n'y a pas de lettre de faire part.

M. Marius Maloussène prie ses amis et connaissances d'assister aux obsèques de son père, **M. Louis MALOUSSENE**, décédé à Saint-Jean-de-Dieu. Les obsèques auront lieu aujourd'hui mercredi 19, à 2 heures 30.

Les familles Coulomb et Bourelly ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la mort de leur père regretté, **M. Marius COULOMB**, décédé à l'âge de 81 ans. Ses obsèques auront lieu le 20 décembre, à 10 heures du matin, au Cabot, n° 8. On ne reçoit ni fleurs ni couronnes.

Les obsèques du soldat **AUDRIER Félix**, de la 21° section d'infirmiers militaires, décédé des suites de blessures reçues sur le champ de bataille, auront lieu ce matin, à 8 heures 15, à l'hôpital de la Rose-Malpassé.

Les membres de l'**Amicale des Réformés n° 1** sont priés d'assister aux obsèques de leur camarade regretté, **M. GOUILLEY Julien**, qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures 30, 284, avenue d'Arenc.

Les membres de l'**Union des Mutilés** sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté camarade, **M. GOUILLEY Julien-Joseph**, aveugle de la guerre, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de guerre. On se réunira à 3 heures 30, 284, avenue d'Arenc.

La Pitié Suprême prie ses adhérents (hommes ou dames) et toutes personnes qui pourraient se joindre à elle d'assister aux obsèques du soldat **ANDRIE Félix**, 21° section d'infirmiers militaires, mort pour la Patrie, qui auront lieu aujourd'hui mercredi 19 courant, à 8 heures 15, à l'hôpital complémentaire 83, à Malpassé (La Rose).

Le gérant : VICTOR HEYRIES.

Imprimerie et Stéréotypie du *Petit Provençal* Rue de la Darse, 75